Brésil

Entre modération et radicalisme syndical

Andréia GALVÃO *

Le mouvement syndical brésilien passe par un processus de reconfiguration depuis l'ascension du Parti des travailleurs (PT) au gouvernement fédéral. Malgré le maintien de la législation qui établit le monopole de la représentation syndicale à la base et, par conséquent, ne reconnaît qu'un seul syndicat par catégorie professionnelle [1], les divisions prolifèrent au sommet.

Depuis le milieu des années 2000, la CUT [2], la plus importante et ancienne centrale syndicale brésilienne, a entamé un processus de scission, donnant naissance à de nouvelles organisations à gauche : Conlutas [3] en 2004, l'Intersindical en 2006 et la CTB [4] en 2007. La droite syndicale se réorganise aussi, avec la création de la NCST [5] en 2005 et de l'UGT [6] en 2007, une fusion de la CAT [7], de la CGT [8] et de la SDS [9].

La fragmentation du mouvement syndical brésilien n'empêche pas l'émergence d'une certaine unité politico-idéologique entre sept des treize centrales existantes. Pour autant, il n'existe pas de syndicalisme brésilien au singulier mais des syndicalismes puisqu'il est possible

* Professeure, département de science politique de l'Université de Campinas (Unicamp). E-mail : agalvao@unicamp.br. L'auteur tient à remercier l'équipe de Espaço da Escrita de l'Unicamp pour le soutien à la traduction ainsi qu'à l'équipe éditoriale de l'IRES pour son travail.

1. Ce phénomène est connu sous l'appellation d'« unicité » syndicale.
2. Central Única dos Trabalhadores (Centrale unique des travailleurs).
3. Coordenação Nacional de Lutas (Coordination nationale de luttes).
4. Central de Trabalhadores e Trabalhadoras do Brasil (Centrale des travailleurs et travailleuses du Brésil).
5. Nova Central Sindical de Trabalhadores (Nouvelle centrale syndicale des travailleurs).
6. União Geral dos Trabalhadores (Union générale des travailleurs).
7. Central Autônoma dos Trabalhadores (Centrale autonome des travailleurs).
8. Confederação Geral do Trabalho (Confédération générale du travail).
9. Social Democracia Sindical (Social démocratie syndicale). Au-delà des centrales syndicales mentionnées ici, il y a la Central Geral dos Trabalhadores do Brasil (Centrale générale des travailleurs du Brésil, CGTB), qui, avec la CGT-Confédération, est l'héritière de la Central Geral dos Trabalhadores (Centrale générale des travailleurs) créée en 1986. Cette centrale, en plus de donner naissance aux deux CGT, a été à l'origine de Força Sindical, créée en 1991 et principale adversaire de la CUT dans les années 1990. Social Democracia Sindical (1997) est le fruit d'une scission de Força Sindical. La Central dos Sindicatos Brasileiros (Centrale des syndicats brésiliens, CSB) s'est réorganisée à partir de la scission de la CGTB en 2012. Il existe enfin quatre petites centrales peu audibles.

d'identifier différentes positions et projets syndicaux. Quelles sont alors les différences entre les conceptions et les pratiques des organisations syndicales ? Quels sont leurs rapports à la politique et leur position face aux gouvernements du PT ? Avant d'aborder des éléments de réponse à ces questions, il est nécessaire de revenir sur les facteurs de reconfiguration du mouvement syndical.

Les facteurs de reconfiguration du mouvement syndical

Le processus de reconfiguration organisationnelle du paysage syndical brésilien est alimenté par quatre facteurs : les trois premiers ont trait aux différences de positionnements politiques exprimés par les centrales syndicales et le dernier au rôle de la législation dans la reconnaissance et le financement de ces dernières.

Des positionnements politiques différenciés selon les centrales

En premier lieu, cette reconfiguration est due au mécontentement de certains courants syndicaux par rapport aux politiques mises en œuvre par le gouvernement du PT, surtout lors de son premier mandat : en plus d'avoir mené la même politique macroéconomique que le gouvernement précédent de l'ancien Président Fernando Henrique Cardoso, Lula a promu et/ou essayé de mettre en œuvre une série de réformes qui ont réduit ou menacé de réduire les droits des travailleurs. L'une d'entre elles, la réforme des retraites de 2003, s'est soldée par un recul des pensions de retraite des fonctionnaires, secteur fortement syndiqué et très représenté dans la CUT, déclenchant ainsi le processus de scission de la CUT et la création de deux nouvelles organisations : Conlutas en 2004 et l'Intersindical en 2006.

En second lieu, cette reconfiguration est due à la position de la CUT et à celle de Força Sindical face au gouvernement Lula. Bien que les deux centrales se trouvent traditionnellement dans des camps opposés sur le plan politique et idéologique, on observe, depuis les années 1990, un processus de rapprochement entre elles. À l'origine, la CUT est composée de courants de gauche, défenseurs d'un syndicalisme « de classe » et « combatif », alors que FS représente un syndicalisme de « résultats », caractérisé par la conciliation de classe et le pragmatisme. Au grand regret des courants de gauche qui en faisaient partie, la gestation d'un syndicalisme dit de « propositions » marque une modification de la trajectoire de la CUT, l'amenant à mettre l'accent sur la négociation et à développer une perspective de partenariat social. Cela a permis aux deux centrales de converger progressivement vers un modèle qu'elles ont qualifié de syndicalisme « citoyen ». Dans ce modèle, les syndicats proposent aux travailleurs des services qui jusque-là étaient assurés par l'État, tels que les programmes de qualification professionnelle et de réinsertion des chômeurs sur le marché du travail, fonctionnant comme une agence pour l'emploi (Tropia, 2002 ; Galvão, 2006). Si, dans les années 1990, ce mouvement de rapprochement est marqué par des tensions et des contradictions, étant donné la rivalité historique entre les deux organisations et l'opposition de la CUT aux gouvernements Cardoso, sous Lula, les différences se réduisent, à tel point que les deux forment, lors du second mandat de l'ancien syndicaliste, une base d'appui au gouvernement.

En troisième lieu, il faut souligner la mise en place de mécanismes de participation institutionnelle par le gouvernement Lula pour impliquer le

Encadré

Fonctionnement et financement des syndicats brésiliens

Les principaux fondements de la structure syndicale brésilienne sont établis dans les années 1930 et relèvent du corporatisme d'État (Gagnon, Lang, 2008) : le syndicalisme est organisé par métier (catégorie professionnelle), sur une base territoriale spécifique qui correspond généralement à la municipalité. C'est au syndicat de base que revient le droit de participer à une négociation collective, qui n'est obligatoire qu'une fois par an [1]. Les conflits individuels et collectifs de travail sont arbitrés par une Cour spécifique, la Justice du Travail. Les syndicats d'une même catégorie ont le droit de s'organiser, selon un sytème « vertical », en fédérations (au niveau des États fédérés) et confédérations de branche (au niveau national).

Les syndicats sont financés par trois sources de cotisations établies par la loi : hormis l'impôt syndical (dont la valeur annuelle correspond à un jour de travail et est payé par tout travailleur, qu'il soit adhérent ou non au syndicat de sa catégorie), les syndicats ont le droit de prélever la contribution assistancielle et la contribution confédérative, dont la valeur est établie par l'assemblée de travailleurs. Jusqu'en 1996, ces deux contributions pouvaient aussi être prélevées auprès de tous les travailleurs ; mais depuis, il y a litige quant à leur application aux non-syndiqués [2]. Les adhérents paient également la contribution associative, qui est une cotisation volontaire. Le montant de l'impôt syndical finance les fédérations et les confédérations et était réparti comme suit : 60 % pour le syndicat, 15 % pour la fédération, 5 % pour la confédération, 20 % pour le ministère du Travail et de l'Emploi. La loi 11.648/2008 assure le transfert de la moitié du montant de l'impôt syndical auparavant destiné au ministère du Travail et de l'Emploi aux centrales reconnues comme représentatives. Ainsi, elles obtiennent le droit de toucher 10 % de l'impôt syndical, à répartir selon la représentativité de chacune.

L'organisation horizontale était interdite, mais depuis 1983, année de création de la CUT, cette interdiction légale n'était plus respectée en pratique. Jusqu'en 2008, et au vote de la loi de reconnaissance des centrales, aucun instrument juridique ne les reconnaissait « de plein droit ». Les syndicats de base peuvent être affiliés à une centrale syndicale, mais environ 25 % des *sindicatos* enregistrés auprès du ministère du Travail et de l'Emploi ne l'étaient pas en 2013.

La Constitution de 1988 assure l'élection d'un délégué du personnel dans les entreprises de plus de 200 salariés, mais ni l'organisation de cette élection sur le lieu de travail, ni l'implantation syndicale dans les entreprises ne sont très répandues.

1. Période prévue par la loi, au cours de laquelle le syndicat de chaque catégorie professionnelle peut demander au patronat la révision de sa convention collective. Les périodes de négociation sont différentes selon les syndicats, pour ne pas renforcer les revendications des travailleurs. C'est une façon d'éviter que plusieures organisations puissent agir ensemble.

2. La Cour supérieure de la Justice du Travail a décidé, en 1996, que le prélèvement de ces contributions auprès de travailleurs non syndiqués portait atteinte au principe de la liberté d'affiliation, inscrit dans la Constitution ; les syndicats ont fait appel de cette décision auprès de la Cour Suprême de Justice Brésilienne (Supremo Tribunal Federal).

mouvement syndical à sa plateforme politique : le Conselho de Desenvolvimento Econômico e Social (Conseil de développement économique et social, CDES) et le Fórum Nacional do Trabalho (Forum national du travail, FNT) sont des organismes tripartites conçus pour discuter des réformes des retraites, de la fiscalité, du marché du travail ainsi que des réformes du droit syndical, dans le but de construire des consensus autour des questions les plus polémiques. Une partie des syndicats, mécontents de la position défendue par la CUT et FS au sein de ces forums, a décidé de s'en écarter pour former des organisations telles que Conlutas et l'Intersindical.

Représentativité syndicale et course aux adhérents

Enfin, la législation a consacré la reconnaissance et le financement des centrales syndicales (encadré). La mise en place en 2008 de critères de représentativité pour obtenir la reconnaissance légale (7 % des travailleurs syndiqués dans le pays, ainsi que l'affiliation d'au moins 100 syndicats) a déclenché une course entre les centrales, qui ont cherché à augmenter leur nombre de syndicats affiliés afin d'obtenir la reconnaissance légale. La CUT, FS, l'UGT, la CTB, la NCST et la CGTB ont été reconnues représentatives par le ministère du Travail entre 2008 et 2011, mais la CGTB a perdu sa représentativité en 2012, faute d'atteindre le taux d'affiliation exigé. Conlutas n'a jamais reussi à obtenir sa représentativité et l'Intersindical ne l'a pas demandée, pour des raisons idéologiques. Le dernières données de representativité disponibles sont les suivantes : CUT, 36,7 % ; FS, 13,7 % ; UGT, 11,3 % ; CTB, 9,2 % ; NCST, 8,1 % (Ministério do Trabalho e Emprego, 2012 [1]).

Le tableau 1 met en évidence la fragmentation du syndicalisme brésilien. Au-delà du nombre d'organisations affiliées à chaque centrale syndicale, un autre facteur qui aide à comprendre la division du syndicalisme en différentes centrales est la relation avec les partis politiques.

Bien que la législation brésilienne interdise aux syndicats de financer des partis et des candidats, certaines centrales présentent des affiliations politiques notables. Ces liens ne sont ni formels ni exclusifs : en effet, rien n'empêche l'adhésion de travailleurs à d'autres partis, mais en même temps, cette adhésion révèle des préférences et des tendances politiques. La CUT est, depuis son origine, liée au PT. FS entretient des rapports étroits avec le Partido Democrático Trabalhista (Parti démocratique travailliste, PDT), son président ayant été élu député sous l'étiquette PDT [2]. Les trois organisations issues de la CUT entretiennent des liens avec les partis politiques et ont des positions distinctes face aux gouvernements du PT : la CTB, centrale dans laquelle le Partido Comunista do Brasil (Parti communiste du Brésil, PCdoB) est prédominant, intègre la coalition gouvernementale tout en critiquant ponctuellement le gouvernement ; l'Intersindical – instrument de lutte, unité de classe et construction d'une nouvelle centrale est, elle, liée au Partido Socialismo e Liberdade (Parti Socialisme et liberté, PSOL), un parti issu du PT et qui intègre le mouvement d'opposition au gouvernement sans pour autant revendiquer de rupture explicite

1. Le taux de représentativité est calculé selon le nombre total d'affiliés aux syndicats qui appartiennent à une centrale divisé par le nombre total de travailleurs syndiqués au niveau national.
2. Celui-ci a participé à la création d'un nouveau parti en 2013, le parti Solidariedade (Solidarité), qui envisage de soutenir un candidat d'opposition au PT aux présidentielles de 2014.

Tableau 1. Le panorama syndical brésilien [1]

Centrale syndicale	Date de création	Origine	Nombre de syndicats affiliés en 2013 [4]	Nombre de travailleurs affiliés [5]	Lien avec les partis politiques
CUT	1983		2 247	2 695 000	PT
FS	1991	CGT (créée en 1986)	1675	1 046 000	PDT [6]
NCST	2005		1081	611 000	Divers
UGT	2007	CGT/ SDS/CAT	1073	848 900	Divers
CTB	2007	CUT	681	695 000	PCdoB [7]
CSB	2012	CGTB	408	242 300	Divers
CGTB	2001	CGT	278	226 000	Divers
Conlutas [2]	2004	CUT	87	177 500	PSTU [8]
Intersindical [3]	2006	CUT	Non disponible	Non disponible	PSOL [9]
Nombre total de syndicats affiliés à une centrale			7 530		

1. Ces chiffres ne prennent pas en compte les syndicats qui ne sont pas affiliés à une centrale. En janvier 2014, 10 332 syndicats de travailleurs étaient enregistrés auprès du ministère du Travail et de l'Emploi, un chiffre comparable aux données recueillies par l'IBGE en 2001. La différence essentielle est que, à l'époque, seuls 37,9 % des syndicats étaient affiliés à une centrale, tandis que, en 2014, 75 % le sont. La fragmentation atteint aussi les organisations patronales : en effet, le fonctionnement du système corporatiste prévoit que la négociation collective soit entamée avec un syndicat patronal dont la catégorie économique est définie symétriquement à celle du syndicat de travailleurs. En janvier 2014, le ministère du Travail comptait 4 915 syndicats patronaux.

2. Conlutas a vu sa dénomination modifiée au profit de celle de Central Sindical e Popular-Conlutas (Centrale syndicale et populaire – Conlutas) en 2010.

3. L'Intersindical s'est divisée en 2008 en : Intersindical – instrument de lutte et organisation de la classe des travailleurs et Intersindical – instrument de lutte, unité de classe et construction d'une nouvelle centrale. L'existence de deux organisations portant le nom d'Intersindical demanderait une analyse plus détaillée de son processus de division, mais ceci s'éloigne des objectifs de cet article.

4. Système Intégré de Relations du travail, ministère du Travail (MTE), données jusqu'au 8 octobre 2013. http://www3.mte.gov.br/sistemas/cnes/relatorios/painel/GraficoFiliadosCS.asp.

5. Chiffres du MTE pour l'année 2012.

6. Partido Democrático Trabalhista (Parti démocratique travailliste).

7. Partido Comunista do Brasil (Parti communiste du Brésil).

8. Partido Socialista dos Trabalhadores Unificado (Parti socialiste des travailleurs unifié).

9. Partido Socialismo e Liberdade (Parti Socialisme et Liberté).

avec celui-ci ; Conlutas, dans laquelle le Partido Socialista dos Trabalhadores Unificado (Parti socialiste des travailleurs unifié, PSTU) est hégémonique, défend, quant à elle, une position de rupture avec le gouvernement. On peut faire l'hypothèse que les liens partisans et les différentes conceptions organisationnelles ont fait échouer la mise en œuvre de l'unification envisagée par Conlutas et l'Intersindical en 2010 (Galvão *et al.*, 2013).

La concurrence entre les centrales pour l'affiliation de nouveaux syndicats n'a pas empêché la constitution d'une unité politico-idéologique relative entre sept des 13 centrales existantes, unité qui se base sur une évaluation positive des gouvernements du PT et sur l'appui du mouvement syndical dans son ensemble

à ces gouvernements. Néanmoins, on ne peut parler d'un syndicalisme brésilien, mais de syndicalismes, puisqu'il est possible d'y identifier différentes positions et projets syndicaux. D'un côté, la position prédominante, politiquement modérée ; de l'autre, la position minoritaire, que nous qualifions par défaut de radicale [1].

Consolidation du partenariat social et de la modération politique

L'expansion des canaux institutionnels et la relation de proximité entre le gouvernement et une partie significative du mouvement syndical ont affecté les conceptions et les stratégies syndicales, en contribuant au renforcement du partenariat social. Le développement de cette perspective au Brésil, pays dépourvu de tradition de concertation, a provoqué un intense débat sur la nature de la relation entre le mouvement syndical et le gouvernement.

Vers un syndicalisme de services ?

La participation du syndicalisme aux instances de pouvoir a conduit les médias à désigner péjorativement le régime des gouvernements du PT, et à le qualifier de « République syndicale » (Felício, 2005 ; Brandt, Tosta, 2008 ; Loyola, 2010). Cette désignation s'appuie sur une thèse équivoque : le syndicalisme brésilien n'a jamais été aussi présent dans le cadre de l'État et il intervient dans l'élaboration des politiques publiques d'une manière inédite (D'Araújo, 2009) ; toutefois, la participation syndicale et la visibilité qui en découle ne signifient pas que le mouvement syndical dirige l'agenda politique, même s'il exerce une certaine influence sur celui-ci. L'intervention syndicale reste en effet limitée, dans la mesure où une partie minoritaire de ses propositions est effectivement discutée, et une partie encore moindre mise en œuvre. La proposition qui a eu le plus de succès a été la politique de valorisation du salaire minimum, fruit d'un accord négocié entre les centrales syndicales et le gouvernement en 2007, et qui prévoit le réajustement annuel du salaire minimum, indexé sur le taux d'inflation auquel on ajoute la variation du PIB de l'année précédente.

Cependant, le fonctionnement des conseils tripartites reste irrégulier, et n'influe pas vraiment sur la prise de décision. Le patronat, quant à lui, n'a pas participé à l'élaboration de la politique de valorisation du salaire minimum. De plus, il n'existe pas de négociation collective nationale centralisée, sauf dans quelques branches à forte concentration, comme la banque et le pétrole. Ainsi, on ne peut pas parler de néocorporatisme dans le sens employé par Rehfeldt (2009).

1. Upchruch et Mathers (2011) utilisent le terme de radical pour désigner un syndicalisme très militant et politisé qui s'oppose à la fois à la version dure et à la version modérée du néolibéralisme, et qui représente une alternative au caractère politiquement modéré et conciliateur du syndicalisme majoritaire en Angleterre ou en France (voir aussi Connolly, Darlington, 2012). Plusieurs auteurs mettent toutefois en garde contre l'utilisation d'une terminologie dichotomique dans l'analyse du syndicalisme, préférant l'idée d'un continuum ou d'un spectre balayant les éléments qui caractérisent ses conceptions et pratiques (Hyman, 1979 ; Kelly, 1996 ; Fantasia, Stepan-Norris, 2004 ; Damesin, Denis, 2005 ; Upchurch, 2009). La dichotomie masque la variété des combinaisons et des situations, ce qui empêche de comprendre la complexité, les ambiguïtés et les contradictions qui imprègnent l'institution syndicale. En utilisant des mots tels que « partenariat », « radical », etc., nous ne voulons pas faire rentrer le syndicalisme dans des cases, mais seulement mettre en évidence les traits principaux qui caractérisent le profil assumé par les *syndicalismes* dans les différents moments historiques, tout en considérant qu'aucune tendance n'est irréversible.

La politique de valorisation du salaire minimum constitue, outre les campagnes pour la réduction du temps de travail à 40 heures hebdomadaires [1] et pour la fin du licenciement sans cause réelle et sérieuse (moyennant la signature de la Convention 158 de l'Organisation internationale du travail), une des rares revendications en matière de consolidation et d'expansion de droits sociaux à caractère universel avancée entre 2003 et 2012. Dans l'ensemble, le syndicalisme a mis en avant des revendications plus spécifiques, en assumant l'idée qu'il existe des conditions sectorielles distinctes, ce qui justifie des négociations fragmentées et des règles différenciées, dans la ligne de ce qui a été promu par les chambres sectorielles dans les années 1990 [2]. Au lieu d'être comprise comme garantissant des droits universels, la citoyenneté est désormais considérée par la plus grand partie du syndicalisme, y compris la CUT, comme un moyen d'assurer la participation du citoyen au marché, ce qui explique que les syndicats se préoccupent de plus en plus de « bancarisation [3] », d'accès au crédit et de capacité de consommation.

Tout au long de ce processus de transformation, le syndicalisme de « propositions » ou « de services » assume un discours de citoyenneté et de solidarité fondé sur le développement durable, le travail décent et la distribution des revenus, et ce de manière délibérément vague pour être acceptable par différentes forces sociales. Cela lui permet d'appuyer des mesures favorables au patronat et de promouvoir des initiatives en partenariat avec ce dernier, telles que le « Séminaire Brésil du Dialogue, de la Production et de l'Emploi », organisé par la Fédération des industries de São Paulo (Fiesp), la CUT et FS en mai 2011. Ce séminaire a été l'occasion de conclure un pacte pour la défense de l'industrie, défendant la réduction des impôts et cotisations patronales, afin « d'encourager prioritairement les investissements productifs au détriment de la spéculation financière » (CUT, 2011:19). L'action des sidérurgistes contre la désindustrialisation va également dans le sens d'un partenariat entre capital et travail : les syndicats critiquent la valorisation de la monnaie brésilienne, qui facilite les importations, et la charge fiscale élevée, en tirant la sonnette d'alarme sur les effets négatifs que ces deux facteurs peuvent avoir sur la compétitivité de l'industrie nationale. Ce type d'actions et le discours qui les légitime révèlent l'intériorisation d'une

1. Cette proposition fait déjà partie des revendications syndicales lors du vote de la Constitution de 1988, qui fixe la durée légale du temps de travail à 44 heures hebdomadaires. Dans la période récente, elle est revendiquée par la CUT depuis la première année du gouvernement Lula, en 2003, et a par la suite été soutenue par les autres centrales syndicales.
2. Les accords signés par les chambres sectorielles – qui prévoyaient des réductions d'impôts, le gel de salaires et l'engagement du maintien du niveau d'emploi – posent les jalons du syndicalisme de « propositions » et de la perspective de partenariat social promue par la CUT. Cette expérience revient très souvent dans les revendications de la centrale, qui a proposé un pacte social au début du gouvernement Lula afin de rendre possible la réduction du taux d'intérêt et la reprise de la croissance économique. Dans la gestion de Dilma Rousseff, la principale revendication qui s'inscrit dans la lignée des chambres sectorielles est l'accord collectif portant sur un objectif spécifique, présenté par le syndicat de la métallurgie de l'ABC (région de l'État de São Paulo), un des plus importants syndicats de la CUT, au gouvernement en 2011. Cette proposition autorise les syndicats à négocier avec les entreprises des accords collectifs dont les clauses dérogent au Code du travail, déclenchant des critiques de la part de secteurs de la CUT à cause des risques de flexibilisation qu'elle représente.
3. C'est-à-dire l'accès aux services bancaires. Dans un marché de travail marqué par une grande informalité et des faibles revenus, une grande partie de travailleurs n'a pas de comptes bancaires.

rationalité stratégique, dans laquelle la relation d'affrontement est remplacée par la coopération. Pour utiliser un langage propre à la théorie des jeux, il s'agit d'une stratégie du type « gagnant-gagnant », basée sur l'hypothèse que les interactions sociales visent le bénéfice commun, de façon à ce que tous ceux qui sont concernés puissent y trouver leur compte.

La CUT entre conciliation et défense des intérêts sectoriels

La CUT est la grande instigatrice du « Projet de développement sous l'optique de la classe des travailleurs » de 2005, dans lequel elle présente des propositions visant la mise en place d'un nouveau modèle de développement, capable de redonner le rôle principal à l'État et de promouvoir le dépassement du néolibéralisme. Ce projet culmine dans l'« Agenda de la classe des travailleurs pour le développement avec souveraineté, démocratie et valorisation du travail », un ensemble de revendications élaboré à l'occasion de la campagne présidentielle de 2010. L'agenda, soutenu également par d'autres centrales syndicales, propose, entre autres mesures, de réduire les objectifs d'excédent budgétaire, de réviser la loi sur les partenariats public-privé et de réviser la loi de responsabilité fiscale. Ces mesures devraient être améliorées et ne sont pourtant pas modifiables, ce qui est paradoxal, sachant qu'elles affectent la capacité d'investissement de l'État (Galvão, 2012). Ce qui en montre également toute l'ambiguïté, c'est la défense du « renforcement du rôle des banques, des entreprises publiques et des fonds de pension dans le financement de politiques de développement » (CUT *et al*., 2010:10), puisque les fonds de pension sont associés à des processus de privatisation et de restructuration productive [1].

Les syndicats s'engagent ainsi à l'amélioration de la compétitivité, de la productivité et de l'efficacité des entreprises, en négociant des accords qui relèvent principalement de la préservation de l'emploi. Dans le cas de la CUT, cela représente un changement par rapport aux années 1980, période où elle se refusait à faire des concessions au patronat et à mettre en œuvre des pactes sociaux. À partir des années 1990, ses revendications commencent à intégrer l'argument de l'inexorabilité de la restructuration productive, de la globalisation, etc., et elle se limite à négocier ce qui lui semble « viable », ou « nécessaire ».

La priorité à la négociation et à l'action institutionnelle ne veut pas dire qu'il n'y a plus de mobilisations [2] ou que le syndicalisme n'agit pas pour défendre les intérêts économiques immédiats de

1. Les fonds de pension augmentent en effet la valeur qu'ils rapportent à leurs cotisants si les entreprises dans lesquelles les fonds investissent procèdent à des réductions de dépenses en personnel. Jardim (2008) montre toutefois l'intérêt croissant des syndicats pour les fonds de pension, considérés comme une forme de domestication du capitalisme et de promotion de l'inclusion sociale. Cela amène certaines centrales syndicales à investir dans la formation de cadres pour ce type d'action. L'auteur traite également du processus de création de fonds de pension syndicale par la CUT et par FS, à partir de la réglementation promue par la réforme des retraites de 2003.
2. Ces mobilisations ont toutefois été épisodiques et n'ont impliqué qu'un petit nombre de participants. Entre 2004 et 2009, les mobilisations de grande envergure ont été les Marches de la classe des travailleurs, qui ont réuni, une fois par an, entre 20 000 et 50 000 travailleurs, un nombre bien réduit lorsqu'on le compare au nombre de travailleurs présents sur le marché du travail brésilien, et même à celui des travailleurs syndiqués (92 millions de travailleurs occupés, dont 17,7 % sont syndiqués, selon la PNAD/IBGE en 2009).

ceux qu'il représente, bien au contraire. Selon le Sistema de Acompanhamento de Salários (Système de suivi de salaires) géré par le Département intersyndical de statistiques et études socio-économiques (DIEESE), 18,8 % des accords et conventions collectives analysés pour l'année 2003 prévoyaient des augmentations de salaire supérieures à l'inflation mesurée par l'IBGE, 22,8 % d'entre eux incluaient des augmentations égales à l'inflation et 58,4 %, des augmentations inférieures à l'inflation. En 2006, 86,3 % des accords ont stipulé des réajustements supérieurs à l'inflation (DIEESE, 2008:3). En 2008, dans un contexte marqué par la crise économique internationale, cet indicateur est retombé à 78,3 %. En 2010, 87,8 % des négociations ont abouti à des augmentations de salaires réels, un chiffre qui a atteint 94,6 % en 2012 (DIEESE, 2013a:3). Les négociations sous l'égide des syndicats ont également eu une répercussion sur la définition de la valeur des salaires de base et sur la participation aux résultats. Outre les augmentations salariales au-dessus de l'inflation et les accords collectifs contenant des clauses favorables aux travailleurs, les données mises à disposition par le DIEESE montrent également une reprise des grèves sectorielles ou d'entreprises. Bien que le « Système de suivi de grèves » révèle que le nombre annuel moyen de grèves reste inférieur à celui des années 1990 (900 grèves par an environ), il est en hausse (de 302 grèves en 2004 à 873 grèves en 2012 ; DIEESE, 2013b), et cela se traduit par des avancées pour les travailleurs (Boito, Marcelino, 2010).

Un contexte difficile pour le syndicalisme radical

La modération syndicale a été favorisée par la conjoncture politique et économique sous les gouvernements du PT.

Une forte progression du pouvoir d'achat des travailleurs malgré la crise

La montée en puissance des programmes sociaux, notamment de la Bolsa Família (Bourse Famille), a eu un impact important sur les travailleurs notamment désorganisés. En plus de la Bolsa Família, un accès plus important au crédit a été accordé à la population à faible revenu. Celle-ci a pu bénéficier de programmes de micro-crédits et d'un accès facilité aux prêts à l'agriculture familiale, permettant à certains de trouver une alternative à l'emploi salarié en créant leur propre entreprise. En même temps, la « bancarisation » et le gel des prix des denrées alimentaires de base ont augmenté son pouvoir d'achat.

La politique du gouvernement a également eu un impact sur les travailleurs officiellement déclarés et organisés en syndicats. Le « crédit consigné » à des taux d'intérêt inférieurs aux taux élevés pratiqués sur le marché brésilien a bénéficié à une partie des salariés, bien que la déduction du remboursement du prêt de la paie contrarie le principe d'intangibilité des salaires [1]. L'augmentation du salaire minimum a profité non seulement aux travailleurs titulaires de contrats de travail formels, mais également à ceux du secteur informel (le salaire minimum servant de mesure étalon) et aux retraités (vu qu'un grand nombre de retraités ne reçoit qu'un salaire minimum). Entre 2002

1. Alors même que le principe d'intangibilité interdit toute réduction de salaire, sauf en cas de négociation collective, la loi 10.820/2003 permet à l'employeur d'effectuer une déduction sur les salaires du salarié allant jusqu'à 30 % de sa rémunération.

et 2010, au cours des deux mandats de Lula, le salaire minimum a enregistré un gain réel de 53,67 % (DIEESE, 2010). En plus d'avoir permis une progression du salaire minimum, la croissance économique enregistrée depuis 2004 [1] a eu une répercussion positive sur le marché du travail, en œuvrant à la réduction du chômage et de l'informalité [2]. Ces résultats assurent un énorme soutien populaire aux gouvernements du PT, confirmé par la réélection de Lula en 2006 et par l'élection de Dilma Rousseff en 2010.

Un syndicalisme radical ambitieux…

Dans ce contexte, le syndicalisme radical a peu d'espace pour se développer. Les effectifs de Conlutas et de l'Intersindical sont très faibles et, par conséquent, leur capacité de mobilisation l'est aussi. À la différence des autres centrales – notamment de la CUT, qui pointe le caractère contradictoire de certaines mesures gouvernementales, et proteste contre des projets spécifiques –, Conlutas et l'Intersindical s'opposent à la conception-même qui préside à l'action gouvernementale. Elles accusent les gouvernements du PT de poursuivre une politique néolibérale, caractérisée par la domination de la logique financière, par la priorité donnée à la stabilité monétaire et à l'équilibre fiscal. Elles dénoncent la privatisation « blanche », *via* des partenariats public-privé, des concessions de services publics, la vente d'actions des entreprises détenues par l'État, des ventes aux enchères de puits de pétrole. Elles reprochent également aux gouvernements Lula et Dilma de ne pas être revenus sur les privatisations réalisées par le gouvernement Cardoso. De la même façon, elles les accusent de ne pas avoir remis en cause la législation mise en place par l'administration du PSDB, qui a étendu les contrats précaires de travail, et de ne pas avoir adopté de mesures pour combattre la flexibilité sans précédent du marché du travail brésilien (la possibilité pour l'employeur de licencier sans cause réelle et sérieuse entraîne un taux de rotation de la main-d'œuvre très élevé). Elles s'opposent aux politiques d'exonérations fiscales, en manifestant leur inquiétude à propos de l'impact social de la baisse des recettes fiscales [3]. La position de Conlutas et de l'Intersindical s'oppose à celle du gouvernement et du patronat, et cherche à articuler *propositions d'urgence* et *lutte pour le socialisme* pour combattre la crise internationale déclenchée en 2008 [4].

L'unification des luttes entre secteur public et privé, entre catégories professionnelles et même entre organisations syndicales est une préoccupation constante de

1. La croissance annuelle du PIB a été de 5,7 % en 2004, 3,2 % en 2005, 4,0 % en 2006, 6,1 % en 2007 et 5,2 % en 2008. Après avoir enregistré une chute et être tombée à 0,3 % en 2009, elle est remonté à 7,5 % en 2010.
2. Selon l'enquête sur l'emploi et le chômage du DIEESE/Seade, le taux de chômage est passé de 21,8 % en 2003, première année du gouvernement Lula, à 14,1 % en 2008 et à 11,9 % en 2010, la dernière année de son mandat, malgré la crise internationale. En ce qui concerne les performances du marché du travail, les estimations du gouvernement montrent qu'entre 14 et 15 millions de nouveaux emplois formels ont été créés lors des deux mandats du PT (Agência Diap, 2010).
3. La CUT, de son côté, estime que ce type de politique doit comporter des contreparties sociales, comme le maintien et la création d'emplois légaux, la lutte contre le taux de rotation élevé de la main-d'oeuvre, la fin du « travail esclave » et du travail des enfants. La centrale ne s'oppose pas aux exonérations fiscales en soi, mais à l'absence de contreparties définies qui obligeraient ceux qui bénéficient d'aides à s'engager à promouvoir le travail « décent ».
4. En mars 2013, Conlutas à participé à la rencontre de l'association Syndicalisme alternatif, dont font partie Solidaires (France), la CGT espagnole, et ODT (Maroc), et qui a décidé la création du Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

Conlutas. Cette préoccupation et l'étendue de ses exigences proviennent en partie de sa composition, puisque la centrale regroupe non seulement des organisations syndicales, mais également des mouvements sociaux. Conlutas n'abandonne pas la participation aux grèves et à la lutte syndicale ; bien au contraire, elle les encourage, tout en cherchant en permanence à articuler les revendications économiques sectorielles à la dimension politique nationale et internationale. Les journées de grève qu'elle organise sont donc une façon de résister aux « attaques » du gouvernement contre le droit du travail, elle dénonce la politique de destruction du service public, l'action de l'impérialisme et l'offensive du capital. L'organisation syndicale cherche à attribuer un sens politique commun aux luttes afin de surmonter le caractère fragmenté des mobilisations. Mais la politisation qu'elle propose a un caractère très précis : il s'agit de responsabiliser le gouvernement non seulement par rapport aux mesures qu'il met en place mais également par rapport à son comportement vis-à-vis des entreprises (pour la centrale, le gouvernement serait permissif en concédant des avantages aux entreprises sans les empêcher de licencier des salariés, par exemple). Les courants syndicaux qui s'opposent au partenariat social et aux gouvernements du PT, quoique largement minoritaires, créent des espaces de renouveau d'une position critique par rapport au néolibéralisme, au capitalisme et en faveur d'une reprise du débat sur l'autonomie du mouvement syndical face au gouvernement et au patronat.

… parfois jusqu'à se couper de sa base

En dépit de ces potentialités, son positionnement révèle également des limites. La critique de Conlutas à la « politique néolibérale du gouvernement » est trop abstraite et ne bénéficie pas de soutien populaire, puisqu'elle ne tient pas compte des différences entre les gouvernements du PT et ceux de Cardoso. En fin de compte, de quel néolibéralisme s'agit-il ? Comment en effet affirmer que Lula mène la même politique que Cardoso alors qu'ils n'ont pas bénéficié de la même conjoncture ? En laissant de côté les nuances, la centrale court le risque de s'isoler des travailleurs, y compris dans ses propres rangs, qui voient leur situation matérielle s'améliorer. La centrale reconnaît la popularité du gouvernement qui, jusqu'en mai 2013, était très haut dans les sondages d'opinion, mais ce constat relève selon elle d'une illusion (Conlutas, 2010). En ce qui concerne le besoin de réorganisation du mouvement syndical, son analyse tend également à évincer le rôle de la base : les critiques de l'action des autres centrales se portent sur la bureaucratie, la trahison des directions, et exemptent les bases de toute responsabilité dans le processus.

Malgré la division, une certaine unité d'action

Malgré la division organisationnelle du mouvement syndical et son soutien, dans l'ensemble, aux gouvernements du PT, on peut observer une certaine unité d'action entre les organisations alliées et opposées à ces gouvernements. L'unité d'action est justifiée comme une façon de renforcer la lutte des travailleurs, leur permettant de résister aux effets de la crise économique internationale, sans pour autant que cela efface les différences montrées dans la section précédente.

D'importantes actions unitaires

À titre d'exemple, entre 2009 et 2012, un premier ensemble d'actions concerne

les revendications d'ordre général, pour la revalorisation du salaire minimum, la réduction du temps de travail et la lutte contre le chômage, avec des marches et des journées de mobilisation contre les licenciements et pour la stabilité de l'emploi pour tous les travailleurs.

Un second ensemble d'actions concerne les fonctionnaires, qui se sont mobilisés contre des projets de loi élaborés par l'exécutif fédéral, comme celui qui a institué les fondations publiques de droit privé, qui pourront engager des travailleurs selon les règles en vigueur dans le secteur privé pour réaliser des tâches qui ne relèvent pas nécessairement de la compétence exclusive de l'État ; la loi qui met fin à la retraite à taux plein intégral (100 % du salaire) des nouveaux fonctionnaires et qui met en place la retraite complémentaire ; ou encore des projets en discussion visant à restreindre le droit de grève dans le service public. Les centrales se sont opposées également à des projets provenant du pouvoir législatif, comme celui qui limite l'augmentation des dépenses de personnel et des charges sociales de l'Union pour 10 ans, ce qui dans la pratique revient à geler les salaires des fonctionnaires. La réduction des dépenses que le gouvernement fédéral, déjà sous la direction de Dilma Rousseff, a effectuée sous prétexte d'équilibrer le budget en 2011 et 2012 a généré des protestations et des revendications quant au respect des accords relatifs aux augmentations de salaires et à la revalorisation de la carrière. La rupture d'accords conclus précédemment et l'absence de négociations effectives, malgré l'existence de canaux officiels dédiés, a donné naissance à des grèves importantes et prolongées, principalement dans le secteur de l'éducation, qui constitue une base importante de Conlutas et de l'Intersindical.

Les grèves dans le secteur public ont atteint d'autres catégories telles que les travailleurs de la Poste, les employés de banque (publiques comme privées) et les salariés du secteur pétrolier. Toutefois, les positions des centrales syndicales ont été très différenciées en termes de conduite et de développement des grèves. La CTB accompagne généralement la CUT dans la priorité qu'elle donne à la négociation et à la signature d'accords destinés à suspendre les grèves, cherchant à minimiser les critiques au gouvernement alors que l'Intersindical et Conlutas insistent quant à elles pour les poursuivre, afin d'améliorer les propositions gouvernementales, dénonçant le « soutien au gouvernement » des centrales concurrentes.

Un troisième ensemble d'actions concerne les travailleurs du secteur privé. Parmi les différentes luttes enregistrées au cours de la période, on retrouve les grèves des travailleurs du bâtiment pour défendre de meilleures conditions de travail, des avantages sociaux et des augmentations de salaires en 2011 et 2012. Les grèves ont paralysé la construction de centrales hydroélectriques et de stades de football ; elles ont été déclenchées parfois malgré l'opposition des directions syndicales. Ces grèves concernant de nombreux travailleurs, et affectant les grands travaux inclus dans le « Programme d'accélération de la croissance » (PAC), elles ont abouti à des négociations entre le gouvernement, les entreprises et les centrales syndicales et ont donné lieu à la conclusion d'un grand accord tripartite, que Conlutas, malgré ses critiques au processus, a approuvé.

Les syndicats à l'écart des manifestations de juin 2013 ?

Cette unité d'action s'est maintenue à la suite des grandes manifestations qui ont éclaté durant l'hiver brésilien 2013.

Il est toutefois significatif que le mouvement syndical ne fasse pas partie des organisateurs des manifestations, déclenchées par un mouvement pour le transport gratuit et dont les demandes ont par la suite été généralisées à l'amélioration des services publics ainsi qu'à la lutte contre la corruption (Pires, 2013). Le mouvement syndical n'a rejoint la contestation que tardivement, même si la participation de syndicalistes a pu être observée dès le 6 juin 2013.

En présentant un large éventail de revendications telles que la réduction de la durée du travail, l'augmentation du budget pour la santé et l'éducation publique, l'amélioration des transports en commun, la fin des ventes aux enchères des puits de pétrole, les centrales ont appelé à deux journées unitaires de débrayages et de grève le 11 juillet et le 30 août 2013, pour essayer de récupérer les manifestations – fort hétérogènes – pour la défense des droits sociaux et du travail.

Mais malgré leur caractère unitaire, les journées d'action syndicale n'ont pas atteint la même ampleur que les manifestations de juin 2013. Cette situation témoigne des difficultés rencontrées par les centrales syndicales tant pour mobiliser leur base que pour élargir leur sphère d'influence auprès des manifestants de juin, majoritairement des jeunes étudiants de la classe moyenne ou des jeunes travailleurs précaires, deux groupes sans insertion syndicale.

L'assimilation de la majeure partie du mouvement syndical au gouvernement – lequel a été l'une des cibles favorites des accusations de corruption – est à la base des difficultés d'articulation entre le mouvement de juin et l'agenda syndical. À plusieurs occasions, des militants qui portaient des drapeaux des partis de gauche ou des centrales syndicales ont été pris à partie par les manifestants. Les alliés du PT essaient de protester sans mettre en danger la stabilité du gouvernement tandis que ses adversaires tentent au contraire d'amplifier le mouvement de contestation dans l'espoir de construire une alternative de gauche, mais sans trouver d'appui massif. La critique de la corruption et la demande d'une politique plus horizontale et participative renforcent le discours non partisan et la tendance à l'amalgame, ce qui peut expliquer les difficultés du syndicalisme radical – très lié aux partis de gauche – à se développer.

Conclusion

La division organisationnelle des syndicats brésiliens et l'appui apporté par la majorité d'entre eux aux gouvernements du PT ne se traduisent pas pour autant par une absence de dynamisme et de protestations. Mais la propension au partenariat social, même si elle n'exclut pas les grèves ni la conquête de gains matériels, favorise indéniablement la modération politique. La crainte de mobiliser les travailleurs contre un gouvernement allié a éloigné ce syndicalisme des rues, ce qui finit par restreindre leurs registres d'action et les possibilités qu'ils ont de s'opposer de façon systématique à des mesures qui promeuvent ou menacent d'entraîner la réduction des droits sociaux et des travailleurs.

D'un autre côté, le fait de ne pas tenir compte des changements des conditions matérielles obtenues éloigne les centrales minoritaires du quotidien et des aspirations des travailleurs, les rendant réfractaires à l'organisation et à la mobilisation autour de demandes politiques et sociales plus ambitieuses. Dans ce sens-là, même si ce syndicalisme radical garantit un espace de contestation et de critiques au

gouvernement, il présente également des limites et des difficultés pour diffuser son projet et pour exercer le rôle qu'il se propose de jouer.

Sources :

Agência Diap (2010), « Emprego formal ultra passa 200 mil em março, diz Lupi », 9 abril, http://www.diap.org.br/index.php?option=com_content&view=article&id=12735:emprego-formal-ultrapassa-200-mil-em-marco-diz-lupi&catid=45:agencia-diap&Itemid=204.

Boito A., Marcelino P. (2010), « O Sindicalismo Deixou a Crise para Trás? Um Novo Ciclo de Greves na Década de 2000 », *Cadernos CRH*, vol. 23, n° 59, p. 323-338.

Brandt R., Tosta W. (2008), « Era Lula consagra república sindical », *O Estado de São Paulo*, 6 abril.

Conlutas (2010), « Informativo Especial da Secretaria Executiva Nacional Provisória eleita no Conclat », *Boletim informativo,* n° 1, segunda quinzena de junho.

Connolly H., Darlington R. (2012), « Radical Political Unionism in France and Britain: A Comparative Study of SUD-Rail and the RMT », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 18, n° 3, p. 235-250.

CUT (2011), *Revista Jornada pelo Desenvolvimento com Distribuição de Renda e Valorização do Trabalho. Balanço 2011 e Ações 2012*, n° 2, dezembro.

CUT *et al*. (2010). *Agenda da Classe Trabalhadora, Pelo Desenvolvimento com Soberania, Democracia e Valorização do Trabalho*, Conferência Nacional da Classe Trabalhadora, São Paulo.

Damesin R., Denis J.-M. (2005), « SUD Trade Unions: The New Organisations Trying to Conquer the French Trade Union Scene », *Capital and Class*, vol. 29, n° 2, p. 17-37.

D'Araújo M.C. (2009), « O compromisso sindical do governo Lula », *A elite dirigente do governo Lula*, Rio de Janeiro, Cpdoc/FGV.

DIEESE (2008), « Balanço das Negociações dos Reajustes Salariais em 2007 », *Estudos e Pesquisas*, n° 38, março.

DIEESE (2010), « Política de valorização do salário mínimo: considerações sobre o valor a vigorar a partir de 1º de janeiro de 2010 », *Nota Técnica*, n° 86, janeiro.

DIEESE (2012), *A Situação do Trabalho no Brasil na Primeira Década dos anos 2000*, São Paulo.

DIEESE (2013a), « Balanço das Negociações dos Reajustes Salariais de 2012 », *Estudos e Pesquisas*, n° 64, março.

DIEESE (2013b), « Balanço das Greves em 2012 », *Estudos e Pesquisas*, n° 66, maio.

Fantasia R., Stepan-Norris J. (2004), « The Labor Movement in Motion », *in* Snow D.A., Soule S.A., Kriesi H. (eds.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, London, Blackwell, p. 555-575.

Felício C. (2005), « Empresários temem república syndical », *Valor Econômico*, 16 mar.

Gagnon M.-J., Lang K. (2008), « Brésil : un syndicalisme aux prises avec ses contradictions », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 110, janvier, p. 33-42.

Galvão A. (2006), « Le mouvement syndical face au gouvernement Lula : dilemmes, défis et paradoxes », *in* Van Eeuwen D. (dir.), *Le nouveau Brésil de Lula*, Paris, Éditions de l'Aube, p. 137-154.

Galvão A. (2012), « A Reconfiguração do Movimento Sindical nos Governos Lula », *in* Boito A., Galvão A. (org.), *Política e Classes Sociais no Brasil dos Anos 2000*, São Paulo, Alameda, p. 187-221.

Galvão A.; Tropia P., Marcelino P. (2013), « A Reorganização da Esquerda Sindical nos Anos 2000: As Bases Sociais e o Perfil Político-ideológico de CTB, Intersindical e Conlutas », II[e] Conférence internationale Grèves et Conflits Sociaux, Dijon, 15-17 mai.

Hyman R. (1979), « The Politics of Workplace Trade Unionism: Recent Tendencies and Some Problems in Theory », *Capital and Class*, vol. 3, n° 2, p. 54-67.

Jardim M.C. (2008), « Fundos de Pensão no Brasil: Novo Ethos Sindical? », *Colóquio Saber e Poder*, Focus, Unicamp: http://www.fe.unicamp.br/focus/textos/JARDIM%20-%20Fundos%20de%20pensao%20no%20Brasil.pdf.

Kelly J. (1996), « Union Militancy and Social Partnership », *in* Ackers P., Smith C., Smith P. (eds.), *The New Workplace and Trade Unionism*, London, Routledge, p. 77-109.

Loyola L. (2010), « A república sindical », *Revista Época*, 9 maio.

Ministério do Trabalho e Emprego (2012), Despacho do Ministro, *Diário Oficial da União*, 25 maio.

Pires F. (2013), « Brésil : une interprétation des récentes manifestations de rue », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 142, septembre, p. 60-68.

Rehfeldt U. (2009), « La concertation au sommet toujours d'actualité face à la crise ? Théorie du néocorporatisme et analyse comparée des relations professionnelles en Europe », n° spécial, « Les acteurs sociaux face à la crise », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 121, novembre, p. 40-49.

Tropia P. (2002), « A Adesão da Força Sindical ao Neoliberalismo », *Idéias*, vol. 9, n° 1, p. 155-202.

Upchurch M. (2009), « Partnership: New Labour's Third Way? », *in* Daniels G., McIlroy J. (eds.), *Trade Unions in a Neoliberal World. British Trade Unions under New Labour*, London, Routledge, p. 230-253.

Upchurch M., Mathers A. (2011), « Neoliberal Globalisation and Trade Unionism: Toward Radical Political Unionism? », *Critical Sociology*, vol. 38, n° 2, March, p. 265–280.